



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est donné, par les présentes, que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 16 janvier 2024, les résolutions suivantes :

- Résolution n° C-2024-0019 autorisant un projet particulier impliquant le terrain situé au 7515 du boulevard des Forges afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires » ainsi que de régulariser certains éléments non conformes;
- Résolution n° C-2024-0020 autorisant un projet particulier impliquant le lot 1 534 808 du cadastre du Québec situé en bordure de la 5e Rue afin d'autoriser la classe d'usage H4;

Ces résolutions sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 28 février 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière